

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL N° 3**  
**Vendredi 10 juillet 2020**

Ouverture de la séance à 21H00 par Christophe MASSALOUP, Maire.

**Présents** : MMES VALES Alexandra. RIOLS Véronique. BOYER Nathalie. GUILBERT Isabelle. MMS SOULIE Jacques. HUSSON Jean-Michel. COURNUT Patrick. MARQUES Christophe. COLOS Bertrand. DARASSE Jérémy.

**Absents excusés** : MMES TOURNIER Chantal. DUTEIL-TAYSSIE Sonia. VERDIER Christelle. M. LACASSAGNE Alain

Mme DUTEIL-TAYSSIE Sonia a donné procuration à Mme VALES Alexandra.

Mme VERDIER Christelle Sonia a donné procuration à Mme RIOLS Véronique.

**Secrétaire de séance** : Madame VALES Alexandra.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Avant la présentation du budget, Monsieur le Maire précise les éléments fiscaux qui composent désormais les budgets communaux depuis la réforme de la TP et la réforme des collectivités.

Le budget primitif de l'exercice 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement : 1 295 087.05 €

Recettes de fonctionnement : 1 295 087.05 €

Dépenses d'investissement : 1 130 770.05 €

Recettes d'investissement : 1 130 770.05 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ adopte le budget primitif 2020
- ✓ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE ELECTORAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres du collège électoral pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre 2020.

Le nombre de délégués pour la commune de Monteils est de 3 **titulaires** et 3 **suppléants**.

Il précise que l'élection des délégués **titulaires** et suppléants a lieu simultanément, sur la même liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de **titulaires** et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du maire, aux dates et heure fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil municipal est appelé à élire les **titulaires** et les suppléants.

Une liste a été déposée :

Liste A :

MASSALOUP Christophe  
VALES Alexandra  
SOULIE Jacques  
TOURNIER Chantal  
HUSSON Jean-Michel  
BOYER Nathalie

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués.

Le suffrage obtenu par la liste A est de 13 voix.

Sont proclamés élus membres du collège électoral pour les sénatoriales :

Liste A :

MASSALOUP Christophe  
VALES Alexandra  
SOULIE Jacques  
TOURNIER Chantal  
HUSSON Jean-Michel  
BOYER Nathalie

### **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ A LA VAE DE MADAME KIEFER Sandrine**

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec le GIP FCIP (Groupement d'Intérêt Public, Formation et Certification pour l'Insertion Professionnelle) le 17 mai 2019 au sujet de la VAE de Madame KIEFER Sandrine.

Cette convention doit être modifiée comme suit :

#### **Article 2 : NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ITINÉRAIRE**

Lieu d'accompagnement : Lycée Bourdelle de Montauban / à distance pendant toute la période du confinement lié à la pandémie du covid-19.

La date de fin de l'accompagnement est reportée au 30/11/2021.

Les autres articles restent inchangés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Valide l'avenant n° 1 à la convention d'accompagnement individualisé à la VAE de Madame KIEFER Sandrine.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

### **DELIBERATION SUR LE RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes du Quercy Caussadais.

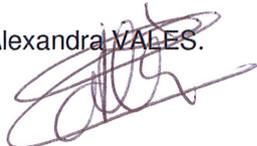
#### **Questions diverses :**

- Election du Président de la CCQC : M. Rouzies Guy.
- Election des vices Présidents : M. Hébrard Gérard, M. Mounié Gérard, M. Roumigué Jean-Michel, M. Crais Gérard, Mme Quintard Nadine, Mme Hébral Valérie.
- Championnat de VTT à Septfonds les 29 et 30 août 2020.
- Les travaux de voirie chemin de Lugan-Haut vont être réalisés.

Fin de la séance : 22h36

La secrétaire,

Alexandra VALES.



Le Maire

Christophe MASSALOU

